



Ville de VAUCRESSON

## **Note de présentation synthétique du compte administratif 2020**

### **Conseil municipal du 20 mai 2021**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif.

## Introduction

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

Les informations du compte administratif sont concordantes avec le compte de gestion, hors reprise ponctuelle des résultats de la caisse des écoles dans le compte de gestion en 2020.

Synthèse :

Les résultats 2020, comparés à l'année 2019 sont les suivants :

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Dépenses réelles Fonct	12 472 098	12 885 884	12 212 700
Recettes réelles Fonct	14 548 624	13 929 620	14 220 391
Résultat réel Fonct.	2 076 526	1 043 736	2 007 690
Solde Opérations d'ordre	- 572 475	- 1 043 736	- 632 924
Résultat comptable Fonct.	1 504 050	-	1 374 767

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Dépenses réelles Invest.	3 953 192	3 894 335	2 642 809
Recettes réelles Invest.	2 488 029	1 767 205	2 096 095
Résultat réel Invest.	- 1 465 163	- 2 127 130	- 546 714
Emprunt d'équilibre	-	1 083 395	-
Solde Opérations d'ordre	572 475	1 043 736	632 924
Résultat comptable Invest.	- 892 688	-	86 209
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>611 362</b>	<b>-</b>	<b>1 460 976</b>
<b>Résultats antérieurs</b>			
Affectation Fonct.	2 713 144		1 509 136
Affectation Invest.	1 183 924		3 023 823
<b>Résultat Global</b>	<b>4 508 430</b>		<b>5 993 935</b>
<b>Reports</b>			
Dépenses Invest.	1 669 846		2 411 178
Recettes Invest.	830 113		312 761
Résultat reporté	- 839 733		- 2 098 417
<b>Résultat global après reports</b>	<b>3 668 697</b>		<b>3 895 518</b>

Les reports correspondent aux dépenses et recettes engagées au 31/12 et non réalisées.

On peut constater que le solde d'exécution réel de la section de fonctionnement est globalement stable par rapport à l'année 2019 et s'élève à 2 007 K€ (soit 14.1% des recettes de fonctionnement).

La référence budgétaire est en décalage avec le compte administratif compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution.

Le résultat de clôture total des deux sections fonctionnement et investissement s'élève à 1 460 K€ et est en progression par rapport à l'année 2019 compte tenu d'un décalage des projets d'investissement.

## Le contexte national et local

L'année 2020 est une année atypique, étant à la fois une année de changement d'équipe municipale mais également une année impactée par la crise sanitaire du coronavirus et les périodes de confinement qui ont retardées voire stoppées les projets.

Les collectivités territoriales ont été, en particulier, en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début du confinement, la ville de Vaucresson, en complément de l'action de l'Etat, a multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger les concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir le tissu associatif local.

**Pour les finances de la ville de Vaucresson, l'impact 2020 de la crise sanitaire a été relativement limité. Les répercussions de la crise ne se limiteront pas à l'année 2020.**

La crise sanitaire a entraîné principalement :

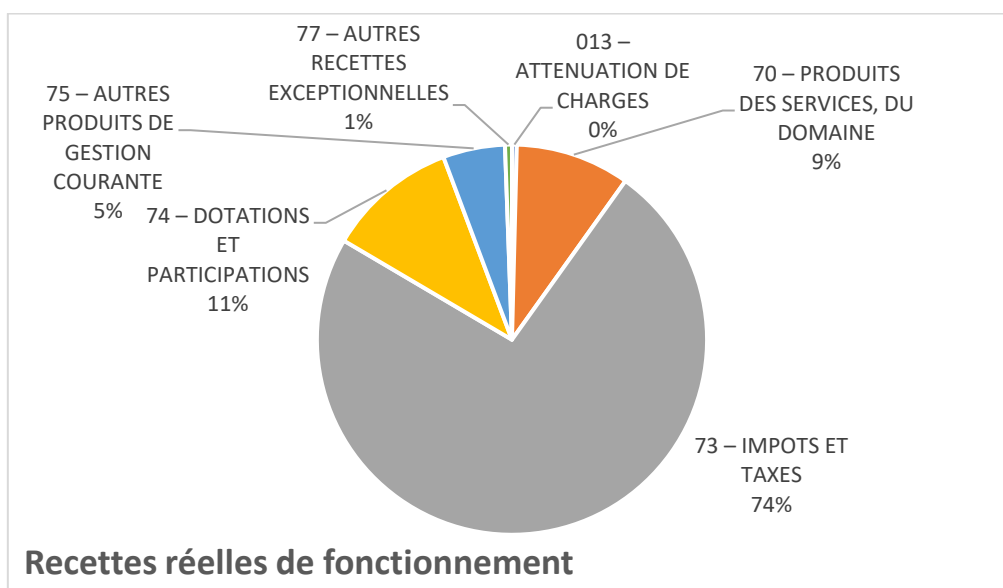
- Une baisse des recettes domaniales (principalement sur le stationnement)
- Une diminution importante des recettes tarifaires (en particulier sur les recettes scolaires et crèche) liées aux fermetures des structures en 2020 pendant le confinement et à un certain nombre d'exonérations,
- Une baisse concomitante des dépenses liées aux fermetures des services municipaux correspondants et des surcoûts liés à la crise du Covid-19 nécessaires pour adapter les services publics et protéger la population. Cette baisse a été largement compensée par des subventions (Etat, MGP, Département, CAF).

Au total, la perte Covid est estimée à 78k€.

On notera par ailleurs que la ville a bénéficié d'une progression conjoncturelle significative des droits de mutation, à contrario de la tendance nationale et départementale.

## La section de fonctionnement

### 1) Recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement, ont diminué de 2.26% de 2019 à 2020. A périmètre constant, soit hors régularisations comptables exceptionnelles en 2019, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 1%. Cette baisse intègre un effet covid de -312 K€.

CHAPITRE	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA 2020/CA 2019	% de réalisé CA 2020 / BP 2020
013 – ATTENUATION DE CHARGES	50 K€	50 K€	56 K€	12.47%	112,00%
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 977 K€	1 702 K€	1 349 K€	-31.78%	79,26%
73 – IMPOTS ET TAXES	10 091 K€	9 942 K€	10 465 K€	3.71%	105,26%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 484 K€	1 478 K€	1 537 K€	3.56%	103,99%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	850 K€	757 K€	731 K€	-13.99%	96,57%
77 – AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	96 K€	0 K€	82 K€	-15.49%	#DIV/0!
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 549 K€</b>	<b>13 929 K€</b>	<b>14 220 K€</b>	<b>2.26%</b>	<b>102,09%</b>

**CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES** : 56 K€ contre 50 K€ en 2019. Ce chapitre comprend les remboursements de rémunération et charges du personnel (au titre des congés maladie et maternité). Une légère augmentation est constatée.

**CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE** : 1 349 K€ contre 1 977 K€ en 2019. Les principales ressources de ce chapitre sont en baisse de 417 k€ (-24%) hors ajustement comptable (reclassement de titres exceptionnels en 2019.)

On notera que cette baisse porte essentiellement sur les recettes des services suspendus en raison de la crise sanitaire : stationnement, services scolaires, manifestations, location des équipements culturels et sportifs...

- Concessions cimetières : 23 K€ contre 48 K€ en 2019.

- Redevances d'occupation du domaine public (mobilier urbain, stationnement de voirie, tournages cinéma...) : 94 K€ contre 102 K€ en 2019 et redevances de stationnement : 145 K€ contre 196 K€ en 2019. On rappellera que le stationnement payant a été suspendu pendant la période du premier confinement du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 et que les abonnements résidentiels ont été allongés d'autant.
- Participations familiales (cantine, services périscolaires, crèche...) : 799 K€ contre 1 096 K€ en 2019, soit une baisse de -27% correspondant à la fermeture des structures scolaires et crèche.
- Remboursement des mises à disposition du personnel et des autres frais POLD : 229 K€ contre 436 K€ en 2019. Il convient de retraiter un mouvement comptable exceptionnel en 2019 (annulation sur titres antérieurs) pour un montant de 211 K€. La comparaison exacte est donc de 229 K€ contre 225 K€ en 2019.
- Les autres recettes domaniales sont constituées par le remboursement de la ville de Marnes la Coquette pour l'utilisation des crèches : 9 K€ contre 15 K€ en 2019, les autres produits d'activités annexes (locations diverses culturel-sports) pour 16 K€ contre 35 K€ en 2019 et les autres produits des services (recettes du JDV, Photocopies Associations...) : 34 K€ contre 49 K€ en 2019. La baisse de ces recettes est principalement due à la fermeture des structures inhérente à la crise sanitaire.

**CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES** : 10 465 K€ contre 10 091 K€ en 2019. Ce chapitre représente 73% des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes détaillées ci-dessous :

- Impôts Locaux : 7 832 K€ contre 7 736 K€ en 2019.  
Les taux votés en 2019 sont restés inchangés soit pour la taxe d'habitation (16,66%), la taxe foncière bâti (11,86%) et la taxe foncière non bâtie (31,15%). La progression provient, comme les années précédentes, de la hausse des valeurs locatives cadastrales décidée par l'Etat (+1.2% en 2020).  
Il est à noter que la réforme de la taxe d'habitation a engendré un dégrèvement, compensé en totalité par l'Etat pour un montant de 840 K€ pour l'année 2020.
- Attribution de compensation : 1 010 K€ contre 1 010 K€ en 2019.  
Cette attribution est maintenant versée par la Métropole du Grand Paris afin de restituer à la Ville le montant, figé en 2015, des ressources qu'elle perçoit à la place de la Ville, pour l'essentiel au titre de la CVAE.
- Taxe sur la consommation d'électricité : 150 K€ contre 149 K€ en 2019.
- Droits de mutation : 1 448 K€ contre 1 191 K€ en 2019. Ces derniers ont progressé de 25% malgré la crise sanitaire, alors qu'ils ont baissé sur l'ensemble des Hauts de Seine Le nombre de mutations est resté stable d'une année sur l'autre mais la valeur des biens concernés a été nettement plus élevée en moyenne.
- Autres impôts et taxes : 5 K€ contre 5 K€ en 2019.
- Dotation de solidarité communautaire exceptionnelle : 20 K€. Cette dotation a été versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) dans le cadre des mesures de compensation des impacts du contexte sanitaire sur les finances communales : attribuée selon 3 critères de richesse des habitants, de ressources communales et de démographie, afin de soutenir prioritairement les communes les plus en difficultés.

**CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS** : 1 537 K€ contre 1 484 K€ en 2019. Les recettes de ce chapitre sont essentiellement des dotations de l'Etat, du département et de la CAF.

- Dotation Globale de fonctionnement : 617 K€ contre 672 K€. La DGF, versée par l'Etat, à l'origine en compensation de la suppression de la taxe sur les salaires, poursuit son érosion et a diminué de 8.27% de 2019 à 2020.
- Allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière (l'Etat verse des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale) : 132 K€ contre 125 K€ en 2019.
- Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle : 79 K€ contre 79 K€ en 2019.
- Autres Dotations et Participations : 710 K€ contre 608 K€ en 2019 : ce montant comprend les versements de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les subventions du Département des Hauts de Seine. Il inclut des dotations exceptionnelles, perçues en raison de la crise sanitaire :
  - Etat : participation à l'achat de masques pour 3 K€.
  - Département : subvention exceptionnelle sur la base d'un montant forfaitaire de 10 € par habitant, soit 90 K€ (dont 63K€ encaissés sur l'exercice).
  - CAF : compensation des participations familiales crèche municipale pour 81 K€, pour un impact réel de 19 K€

**CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE** : 731 K€ contre 850 K€ en 2019. Ce chapitre concerne principalement les revenus locatifs :

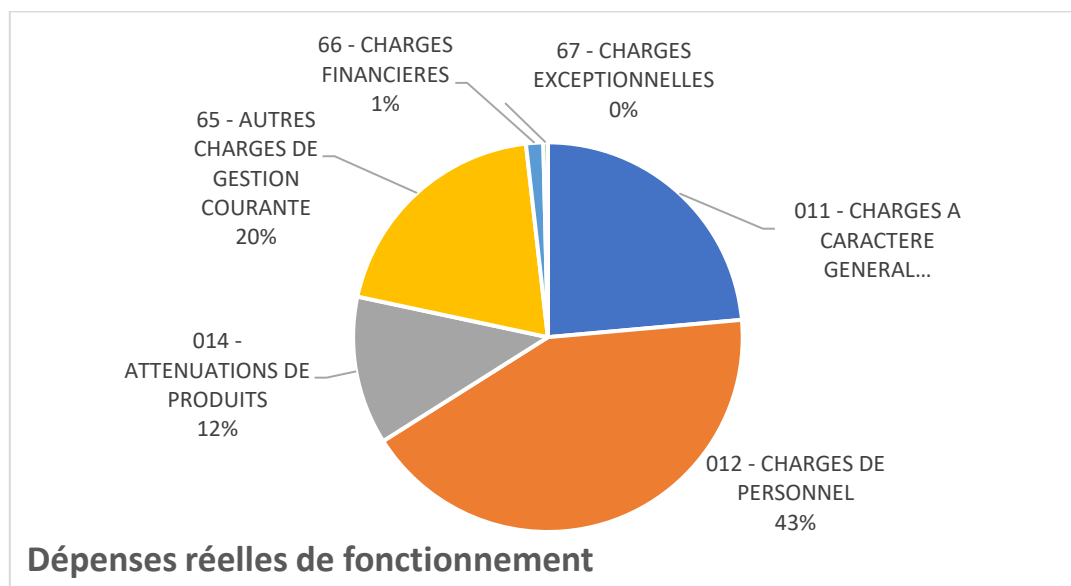
- Revenus des immeubles : 558 K€ contre 625 K€ en 2019. Ce poste est en diminution en raison d'une part de la réfaction accordée sur le loyer du Stade Français (298 K€ contre 315 K€ en 2019) et d'autre part de la baisse des loyers communaux en lien avec le bail emphytéotique réalisé sur les logements du 66 boulevard de la République).
- Redevances DSP (Crèches, Cinéma, Marché Forain) : 136 K€ contre 138 K€ en 2019.

**CHAPITRE 77 - AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES** : 82 K€ contre 96 K€ en 2019. Ce chapitre est constitué essentiellement des :

- Produits des cessions d'immobilisations (chambres) : 81 K€ contre 95 K€ en 2019.
- Autres recettes exceptionnelles : 1 K€ contre 1 K€ en 2019.

**ECRITURES D'ORDRE** : 76 K€ contre 298 K€ en 2019. Ce poste reflète la baisse des cessions immobilières (cessions de chambres à l'AMVL ou à Hauts de Seine Habitat). On notera également qu'une reprise de provision exceptionnelle de 150 K€ avait été enregistrée en 2019 au titre du règlement d'un litige Urssaf.

## 2) Dépenses de fonctionnement



**Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 2.08% de 2019 à 2020.** A périmètre constant, soit hors régularisations comptables exceptionnelles en 2019, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0.4%. Cette évolution est le résultat d'une baisse conjoncturelle de charges à la suite de l'interruption d'un certain nombre de services municipaux dans le cadre de la crise sanitaire, et la progression courante des charges d'exploitation.

On rappellera que le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/habitant est de 1 358€ (à comparer au ratio moyen des villes du département des Hauts de Seine s'élevant à 1 948€ en 2019).

CHAPITRE	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA 2020/CA 2019	% de réalisé CA 2020 / BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 313 K€	3 478 K€	2 880 K€	-13.07%	82,81%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 931 K€	5 264 K€	5 186 K€	5.16%	98,52%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 252 K€	1 400 K€	1 502 K€	19.96%	107,29%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 467 K€	2 525 K€	2 425 K€	-1.71%	96,04%
66 - CHARGES FINANCIERES	189 K€	184 K€	174 K€	-7.90%	94,57%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	320 K€	34 K€	46 K€	-85.55%	135,29%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 472 K€</b>	<b>12 885 K€</b>	<b>12 213 K€</b>	<b>-2.08%</b>	<b>94,78%</b>

**CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 2 880 K€ contre 3 313 K€ en 2019.** Ce chapitre comprend les dépenses relatives au fonctionnement des services municipaux. Ces dépenses sont en baisse consécutivement à l'épidémie de Covid-19 : baisses des fluides en raison des fermetures de certains locaux, annulation des activités périscolaires, séjours de vacances/sorties scolaires et annulation de nombreuses manifestations sportives, culturelles, festives.

- Achats, fluides, fournitures et prestations de service : 707 K€ contre 853 K€ en 2019 (-17%). Ce poste regroupe principalement les fluides : 309 K€ contre 365 K€ en 2019, l'alimentation 167K€ contre 241 K€ en 2019 et les autres services et fournitures 231 K€ contre 247 K€ en 2019.

- Contrats : 832 K€ contre 911 K€ en 2019. De même que pour le poste fluides, la fermeture des bâtiments a conduit à une baisse de certaines charges d'entretien. Les principaux contrats sont : contrat de nettoyage voirie et désherbage : 172 K€, contrat d'entretien des espaces verts : 136 K€, DSP petite enfance : crèches de Jardy et Croix Blanche : 188 K€.
- Les autres sous-postes sont les locations immobilières : 26 K€ contre 25 K€ en 2019, les charges de copropriété : 19 K€ contre 18 K€ en 2019, les locations mobilières : 82 K€ contre 96 K€ en 2019, les dépenses d'entretien-réparation-maintenance : 303 K€ contre 226 K€ en 2019, divers services extérieurs (assurance, formations) : 64 K€ contre 73 K€ en 2019, les honoraires : 51 K€ contre 234 K€ en 2019 (compte tenu des honoraires médiathèque exceptionnels en 2019 pour un montant de 157K€), les autres achats et services extérieurs : 711 K€ contre 800 K€ en 2019 (dont le transport scolaire suspendu pendant 2 mois : 87 K€ contre 146 K€ en 2019).
- Impôts et taxes : 85 K€ contre 77 K€ en 2019. Ce poste est en augmentation en raison de la hausse de la taxe sur les surfaces de stationnement (37 K€ contre 18 K€ en 2019), applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 5 186 K€ contre 4 931 K€ en 2019.**

L'évolution des charges de personnel est de +5,16% en 2020. On notera que la hausse est restée inférieure à la prévision budgétaire.

L'augmentation des charges à effectif constant (progression indiciaire et revalorisation indemnitaire) représente la moitié de la progression (+2,6%).

Le solde provient d'une augmentation des effectifs liée à des contraintes réglementaires (encadrement crèches et écoles maternelles) et à la régularisation du recrutement d'agents sur des postes vacants fin 2019 (DGS, Directeur des ressources, agents aux services finances, urbanisme, services techniques).

De manière plus détaillée, les principaux éléments sont les suivants :

- Des dépenses dites incompressibles qui obéissent notamment à des décisions gouvernementales et sur lesquelles la collectivité n'a pas possibilité d'intervention. C'est le cas :
  - De la revalorisation de certaines échelles indiciaires mise en place dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels carrière et Rémunération) qui induit de manière automatique une revalorisation de la rémunération brute des agents et des contributions patronales. A ce titre, en 2020, le coût supplémentaire généré par le PPCR est de 28 K€.
  - Du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) qui est constitué par tous les avancements (d'échelons et de grades) dits statutaires et donc obligatoires. Le montant du GVT en 2020 est de 25 K€.
  - Du coût des élections municipales correspondant à la rémunération des agents municipaux soit un surcoût de 7 K€.
  - De la prise en compte des demandes des agents de passer d'un temps partiel à un temps complet soit + 13 K€ en 2020.
- Des dépenses induites par des décisions de la collectivité telles que :
  - La mise en place d'une harmonisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C qui ont des rémunérations relativement faibles. La ville a décidé de procéder à cette revalorisation en mettant 40 K€ sur 3 ans soit 120 K€ au total. En 2020, le surcoût est donc de 40 K€.
  - Le versement de la prime spéciale Covid aux agents mobilisés durant le 1er confinement et qui ont assuré la continuité du service public soit +12 K€.



- Le recrutement d'agents indispensables au bon fonctionnement des services et qui répondent à une obligation légale d'encadrement de jeunes enfants notamment à la crèche et dans les écoles maternelles de la ville. Deux agents recrutés en 2019 ont eu un effet report de 39 K€.
- Le recrutement sur des postes vacants dans plusieurs services pour un total de 78K€. Ce montant comprend les effets reports des recrutements ainsi que les gains générés soit par des non-remplacements de postes soit des recrutements à coût inférieur à ceux des agents remplacés.

Il est à noter que la Ville a économisé environ 25K€ sur les vacances dans les centres de loisirs.

Le ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement atteint 42.46% en 2020 contre 39.54% en 2019.

**CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS** : 1 502 K€ contre 1 252 K€ en 2019. Ce chapitre concerne les fonds de péréquation dont l'augmentation 2020 est supérieure à la moyenne des années précédentes (80K€ par an).

- Contribution au FSRIF (Fonds de solidarité de la région Ile de France) pour 551 K€ contre 450K€ en 2019.
- Contribution au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 951 K€ contre 802 K€ en 2019.

**CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** : 2 425 K€ contre 2 467 K€ en 2019. Ce chapitre comprend principalement les versements de subventions, contributions et FCCT.

- Subventions aux associations : 424 K€ contre 420 K€ en 2019.
- Contribution aux syndicats (SIVU Haras Lupin, SIVU Yves du Manoir, Autolib', etc.) : 124 K€ contre 120 K€ en 2019, contribution au BSPP (brigade des sapeurs-pompiers) : 159 K€ contre 146 K€ en 2019 et autres contributions (FIPHFP...) : 37 K€ contre 48 K€ en 2019
- Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé au territoire Paris Ouest La Défense au titre des prestations intercommunales : 1 523 K€ contre 1 574 K€ en 2019
- Indemnités et cotisations Elus : 118 K€ contre 116 K€ en 2019

**CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES** : 174 K€ contre 189 K€ en 2019. Les intérêts d'emprunt sont en baisse à la suite du remboursement anticipé de l'emprunt Crédit Mutuel effectué en septembre 2020 pour un montant de capital restant dû de 407 K€.

**CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES** : 46 K€ contre 320 K€ en 2019. En 2020, ce poste correspond principalement au versement de l'indemnité d'éviction de la boutique du 4 grande Rue. En 2019, ce poste comprenait le mouvement comptable miroir de l'annulation sur titres antérieurs enregistrée pour 211K€ au chapitre produits et services des domaines, ainsi que l'enregistrement de la pénalité Urssaf pour un montant de 100 K€ (manquements aux obligations de déclarations).

**ECRITURES D'ORDRE** : 709 K€ contre 870 K€ en 2019. Dotations aux amortissements : 487 K€ contre 497 K€ en 2019, écritures de cessions d'immobilisations : 132 K€ contre 223 K€ en 2019 et provisions pour risques et charges : 90 K€ (risques généraux et Covid) contre 150 K€ en 2019 (pénalité Urssaf).

## Solde de fonctionnement

	2 019	2 020
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Dépenses réelles Fonct	12 472 098	12 212 700
Recettes réelles Fonct	14 548 624	14 220 391
Résultat réel Fonct.	2 076 526	2 007 690
Solde Opérations d'ordre	- 572 475	- 632 924
Résultat comptable Fonct.	1 504 050	1 374 767

Le résultat **réel** de fonctionnement (avant opérations d'ordre) de l'année 2020 est de 2 008 K€ contre 2 076 K€ en 2019.

Le résultat comptable de fonctionnement (après opérations d'ordre) atteint 1 375 K€ contre 1 504 K€ en 2019.

## La section d'investissement

### 1) Recettes d'investissement

Hors comptabilisation de résultat antérieur, les recettes d'investissement sont en baisse de 15.75%.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA 2020/CA 2019	% de réalisé CA 2020 / BP 2020
FCTVA	393 K€	450 K€	469 K€	19.14%	104,22%
SUBVENTIONS GRANDES OPERATIONS ET AUTRES SUBVENTIONS	1 186 K€	1 165 K€	1 545 K€	30.31%	132,62%
AUTRES RECETTES	62 K€	52 K€	82 K€	33.66%	157,69%
BAUX EMPHYTEOTIQUES	847 K€	0 K€	0 K€	-100.00%	0,00%
EMPRUNT	0 K€	1 083 K€	0 K€	0%	0,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 488 K€</b>	<b>2 750 K€</b>	<b>2 096 K€</b>	<b>-15.75%</b>	<b>76,22%</b>

- FCTVA 2020, perçu sur les travaux réalisés en 2019 pour 469 K€ contre 393 K€ en 2019.
- Subventions reçues au titre des grandes opérations : 1 507 K€
  - Solde de l'opération de la place de la gare : 436 K€
  - Rénovation du centre culturel : 38 K€
  - Aménagement du terrain Yves du Manoir : 81 K€
  - Opération médiathèque : 750 K€ (Depuis le début de l'opération, les subventions reçues se sont élevées à 1 224 K€, pour un investissement au 31/12/2020 à 1 416K€).
  - Tranche 7 d'enfouissement privé Théry (Avenue Joffre) : 33 K€
  - Réhabilitation extérieure école élémentaire des Peupliers : 169 K€

Les autres subventions pour 40 K€ contre 97 K€ en 2019.

- Autres recettes : la taxe d'aménagement pour 54 K€ contre 35 K€ en 2019, les amendes de police pour 25 K€ contre 21 K€ en 2019, les dépôts et cautionnement reçus pour 1 K€ contre 4 K€ en 2019, la régularisation des frais de notaires pour 1 K€ contre 2 K€ en 2019.

- Ecritures d'ordre : dotations aux amortissements : 487 K€ contre 497 K€ en 2019, provisions pour 90 K€ contre 150 K€ en 2019, autres écritures d'ordre : 266 K€ liés aux travaux en cours et cessions d'immobilisations, contre 302 K€ en 2019.

## 2) Dépenses d'investissement

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA 2020/CA 2019	% de réalisé CA 2020 / BP 2020
INVESTISSEMENTS COURANTS	1 086 K€	1 223 K€	620 K€	-42.89%	50,70%
GRANDES OPERATIONS	2 168 K€	1 990 K€	1 274 K€	-41.22%	64,02%
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	416 K€	386 K€	106 K€	-74.48%	27,46%
REMB. CAPITAL EMPRUNTS	283 K€	295 K€	642 K€	126.52%	217,63%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 953 K€</b>	<b>3 894 K€</b>	<b>2 642 K€</b>	<b>-33.15%</b>	<b>67,85%</b>

Les dépenses réelles, en section d'investissement se décomposent en :

- Investissements courants pour 620 K€ contre 1 086 K€ en 2019 dont :
  - Travaux et matériel bâtiments 236 K€ (Travaux crèche municipale, centre culturel, gymnase et écoles...)
  - Travaux de réfection voirie : 55 K€ (réfections pavés rue de l'Eglise, création de passage piéton PMR)
  - Travaux d'éclairage pour 86 K€ (Passage aux leds dans plusieurs rues : St Cucufa, Victor Duret)
  - Investissements informatiques : 79 K€ (virtualisation des serveurs, ordinateurs fixes et portables)
  - Mobilier urbain : 13 K€ (matériel de mobilier urbain, défibrillateurs)
  - Agencement terrains espaces verts : 23 K€
- Investissements grandes opérations pour 1 274 K€ contre 2 168 K€ en 2019 dont :
  - Solde travaux place de la gare : 147 K€
  - Rénovation du centre culturel : 123 K€
  - Solde des nouvelles installations sportives sur le terrain Yves du Manoir : 230 K€
  - Tranche 5 d'enfouissement privé Théry (Allée du Butard) : 81 K€
  - Tranche 6 d'enfouissement privé Théry (Allée Saint Gilles) : 99 K€
  - Tranche 7 d'enfouissement privé Théry (Avenue Joffre) : 163 K€
  - Etudes médiathèque et agrandissement restaurant municipal : 381 K€
- Surcharge foncière versée aux bailleurs sociaux pour 106 K€
- Remboursement du capital des emprunts pour 642 K€, dont le remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel pour un montant de capital restant dû de 407K€ effectué en septembre 2020.
- Ecritures d'ordre pour 210 K€ contre 377 K€ en 2019

## Solde d'investissement

	CA 2019	CA 2020
Dépenses réelles Invest.	3 953 192	2 642 809
Recettes réelles Invest.	2 488 029	2 096 095
Résultat réel Invest.	- 1 465 163	- 546 714
Emprunt d'équilibre	-	-
Solde Opérations d'ordre	572 475	632 924
Résultat comptable Invest.	- 892 688	86 209

Le résultat **réel** d'investissement de l'année 2020 est de -547 K€ contre -1 465 K€ en 2019.

Le résultat comptable d'investissement (après opérations d'ordre) s'élève à 86 k€, contre -892 k€ en 2019.

### Résultat Total

Le résultat réel total (fonctionnement + investissements) s'élève à 1 460 k€ contre 611 k€ en 2019.

L'écart provient pour l'essentiel d'un niveau d'investissement inférieur au budget, usuel l'année de renouvellement de l'équipe municipale, et de l'impact de la crise sanitaire qui a conduit au décalage de certains projets de quelques mois.

Après affectation des résultats antérieurs et reports d'investissements, le résultat comptable s'élève à 3 895 k€ contre 3 668 k€ en 2019.

### Endettement et trésorerie

La ville de Vaucresson a procédé en 2020 au remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel, qui concernait la rénovation de l'Eglise.

Ainsi, la ville de Vaucresson ne supporte plus qu'un seul emprunt souscrit auprès de la Société Générale pour l'acquisition du terrain du Haras Lupin. Cet emprunt d'un montant nominal de 4 656 K€ a été souscrit pour une durée de 25 ans jusqu'en 2034. Rappelons que les annuités (341 K€) de cet emprunt sont en bonne partie contrebalancées par le loyer du Stade Français (315 K€).

L'encours de la dette restant due s'élève à 3 455 K€ au 31 décembre 2020, soit 384€ par habitant à comparer à 828€ par habitant pour la moyenne nationale de la même strate.

La trésorerie de la ville de Vaucresson, reprise au compte de gestion, s'élève à 4 738 K€, contre 3 897 K€ en 2019.

L'augmentation de la trésorerie correspond au résultat réel total de l'exercice (1 460K€) diminué du décalage de l'encaissement de certaines créances lié au covid (loyer stade français, redevance Decaux, et DSP crèches).

### Principaux ratios

	<b>Informations financières - ratios</b>	<b>Valeurs CA 2020</b>	<b>Moyennes nationales de la strate – <i>Données 2019</i> <i>Source Bercy</i> <i>Collectivités</i></b>	<b>Moyennes départementales – <i>Données 2019</i> <i>Source Bercy</i> <i>Collectivités</i></b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 358 €	1 037 €	1 948 €
2	Produit des impositions directes/population	868 €	500 €	839 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 581 €	1 181 €	2 114 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	152 €	370 €	568 €
5	Encours de la dette/population	384 €	828 €	1 360 €
6	Dotation globale de fonctionnement/population	69 €	152 €	89 €
7	Dépenses de personnel/Dép. réelles de fonct.	42.46%	56.57 %	51.35 %